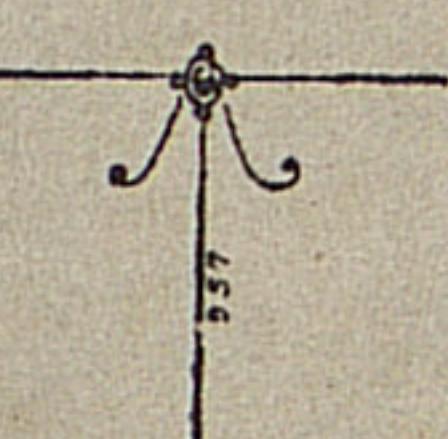


Ville  
de  
Coulouse  
—  
Ecole  
des  
Beaux-Arts  
et des  
Sciences Industrielles



Coulouse, le 28 Janvier 1909.



Mme cher confrère,

La délibération de la Municipalité, approuvée le 26 et par la Préfecture, me permet de payer Mme Cœu. Durban sur l'exercice 1908. Je vous prie en conséquence :

de lui faire dresser trois mandats, dont un sur timbre, se montant à douze-cents cinquante francs pour le Musée Saint-Raymond;

trois autres de deux-cents cinquante francs pour le Musée des Augustins, toujours payables sur l'exercice 1908 ;

ensuite, de me donner une audience, une matin, à l'exception du Mercredi et du Samedi, pour reconnaître mes vases et cataloguer exactement toutes les pièces du dit achat auxquelles je n'ai pas encore touché.

Nous d'accord, auquel cas au cabigie et confraternellement votre

— Meur Radet —